

Sur le procédé

---

## Systeme

## Concept Douche

---

**Titulaire(s) :**       **Société Tarkett France**  
1 Terrasse Bellini - Tour Initiale  
  
FR-92919 Paris la Defense Cedex  
Internet : [www.tarkett.com](http://www.tarkett.com)

### AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc pas un document de conformité à la réglementation ou de conformité à un référentiel d'une « marque de qualité ». Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier.

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des sachants, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique.

**Groupe Spécialisé n° 12** - Revêtements de sol et produits connexes

**Famille de produit/Procédé :** Système de revêtement pour sol et mur de douche à base de PVC

## Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V3	<p>Il s'agit de la révision de l'Avis Technique 12/18-1764_V2. Il intègre les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression des supports à base de bois ;</li> <li>- Introduction du siphon MINIMAX S-SERIE distribué par TARKETT ;</li> <li>- Introduction de la barre de seuil PVC WTS1 à soufflet distribuée par TARKETT ;</li> <li>- Mise à jour des dénominations commerciales des primaires pour le traitement des supports muraux PRIMASOL R en GRIP A700 UNIVERSAL et ENDUITPRENE NOFLAM en GRIP A500 MULTI de la société BOSTIK ;</li> <li>- Mise à jour de la dénomination commerciale de la colle de la société BOSTIK qui devient STIX A300 MULTIFLOOR (ex. MIPLAFIX 300 CONFORT) ;</li> <li>- Suppression de la colle GREEN CONTACT de la société BOSTIK ;</li> <li>- Mise à jour de la dénomination commerciale de la colle MIPLACOL MIPLAFIX 300 CONFORT de la société BOSTIK qui devient STIX A300 MULTIFLOOR ;</li> <li>- Mise à jour au § B du Dossier Technique des résultats expérimentaux ;</li> <li>- Mise à jour au § C du Dossier Technique des références d'emploi antérieures et introduction des informations concernant les caractéristiques environnementales et sanitaires des constituants du système.</li> </ul>	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

**Descripteur :**

Système de douche plain-pied à partir de revêtements plastiques de sols et de murs soudés à chaud, incluant l'emploi de siphons de sol, de caniveaux et la réalisation de pentes.

Le domaine d'emploi est celui défini à l'article 2.3 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) de Mai 2017 et détaillé au § 1.1.3 et § 1.1.4 précisé comme suit pour les cuvettes WC : sur support à base de liant hydraulique, les cuvettes de WC à poser au sol sont admises uniquement en pose sur socle maçonné.

## Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé .....	6
1.1.	Domaine d'emploi accepté.....	6
1.1.1.	Zone géographique.....	6
1.1.2.	Ouvrages visés .....	6
1.1.3.	Locaux .....	6
1.1.4.	Supports .....	6
1.2.	Appréciation .....	6
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé .....	8
2.	Dossier Technique.....	9
2.1.	Mode de commercialisation .....	9
2.2.	Description.....	9
2.2.1.	Système.....	9
2.2.2.	Revêtement de sol.....	9
2.2.3.	Revêtement mural.....	10
2.2.4.	Sous-couche acoustique.....	10
2.2.5.	Produits associés.....	11
2.3.	Dispositions de conception .....	13
2.3.1.	Généralités.....	13
2.3.2.	Pentes, réservations et évacuations.....	13
2.3.3.	Cas d'une chape fluide - Raccordement aux zones de pentes .....	13
2.3.4.	Choix des produits de mise en œuvre associés.....	14
2.3.5.	Equipements sanitaires suspendus .....	14
2.3.6.	Dossier de consultation - Documents Particuliers du Marché .....	14
2.3.1.	Planning - Coordination entre les entreprises .....	14
2.3.2.	Chauffage des locaux.....	14
2.4.	Dispositions de mise en œuvre .....	14
2.4.1.	Dispositions générales .....	14
2.4.2.	Supports en sol : exigences relatives aux supports et préparation des supports .....	15
2.4.3.	Mise en œuvre .....	15
2.5.	Réception/mise en service.....	18
2.6.	Maintien en service des performances de l'ouvrage - Entretien .....	19
2.6.1.	Entretien.....	19
2.6.2.	Surveillance – Maintenance – Réparation.....	19
2.6.3.	Glissance.....	19
2.7.	Formation et assistance technique.....	19
2.7.1.	Exigences relatives à l'entreprise.....	19
2.7.2.	Formation et Assistance Technique .....	19
2.8.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	19
2.8.1.	Revêtement de sol.....	19
2.8.2.	Revêtement de mur.....	19
2.8.3.	Sous-couche.....	19
2.8.4.	Suivi de la performance acoustique .....	20
2.9.	Résultats expérimentaux.....	20
2.10.	Références .....	20

2.10.1. Données Environnementales .....20

2.10.2. Autres références .....20

2.11. Annexes du Dossier Technique.....21

# 1. Avis du Groupe Spécialisé

Le Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 10 mai 2023, le procédé **Système Concept Douche**, présenté par la Société TARKETT. Il a formulé, sur ce procédé, l'Avis Technique ci-après. L'avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

---

## 1.1. Domaine d'emploi accepté

---

### 1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

### 1.1.2. Ouvrages visés

Système complet douches à partir de revêtements plastiques de sol et de murs, incluant l'emploi de siphons de sol et de caniveaux et la réalisation de pentes.

### 1.1.3. Locaux

Le domaine d'emploi est celui défini à l'article 2.3 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) et détaillé au § 1.1.3 et § 1.1.4.

Les locaux visés sont les suivants :

- Douches individuelles privatives des bâtiments d'habitation et bâtiments hors hospitaliers ou assimilés au plus classés U2s P2 E2 (\*) C1 selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux en vigueur ;
- Douches individuelles et collectives en bâtiments hospitaliers, MAPAD et EHPAD, bâtiments d'activités sportives et d'enseignement au plus classés U3 P3 E3 C2 selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux en vigueur ;
- Salles de bain avec baignoire des MAPAD et EHPAD et des bâtiments hospitaliers au plus classés U3 P3 E3 C2 selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux en vigueur, ainsi que les locaux similaires ci-avant susceptibles d'être surclassés U4 P3 E3 C2 par le maître d'ouvrage ;

Il s'agit des locaux au plus classés :

- EB+ collectifs sur support à base de liant hydraulique (Cf. tableau en annexe 1 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) ;
- EC (vestiaires de piscines, balnéo ... hors locaux à très forte hygrométrie) sur dallage avec ou sans dalle ou chape rapportée et sur plancher en béton porté sur vide sanitaire.

(\*) La présence d'un siphon de sol ou d'un caniveau conduit au surclassement de E2 à E3 du local.

Les locaux avec plancher chauffant ainsi que les locaux avec présence d'un joint de dilatation sont exclus.

*Faute de dispositions constructives permettant d'assurer la pérennité de l'ouvrage, la mise en œuvre du procédé CONCEPT DOUCHE sur chapes ou dalles désolidarisées sur isolant n'est pas visée dans le présent document.*

Note : Les locaux visés ci-dessus et en particulier les douches (salles d'eau au sens du classement UPEC des locaux) sont traitées sur toute la surface du sol ainsi que sur la totalité de la surface murale, sur toute sa hauteur.

### 1.1.4. Supports

#### 1.1.4.1. Support neuf ou existant non revêtu ou remis à nu à base de liant hydraulique

Les supports visés sont définis à l'article 6.1 de la NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion des chapes et dalles flottantes, des planchers chauffants et des escaliers.

#### 1.1.4.2. Supports muraux en neufs et en rénovations

Les supports visés sont définis à l'article 6.2 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

---

## 1.2. Appréciation

---

### 1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

#### 1.2.1.1. Réaction au feu

Les revêtements de sol MULTISAFE GRANIT, GRANIT SAFE.T, MULTISAFE OPTIMA et MULTISAFE AQUA font l'objet de rapports de classement européen de réaction au feu avec les classements suivants :

- MULTISAFE GRANIT : classement Bfl-s1, valable en pose collée sur tout support à base de bois ou tout support classé A1fl ou A2fl ayant une masse volumique  $\geq 510$  kg/m<sup>3</sup> (Rapport du SP TECHNICAL RESEARCH INSTITUTE OF SWEDEN n° 0402-CPD-P605010A du 25 août 2008) ;

- GRANIT SAFE.T : classement  $B_{fi-s1}$ , valable en pose collée sur tout support à base de bois ou tout support classé  $A_{1fi}$  ou  $A_{2fi}$  ayant une masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  (Rapport du SP Technical Research Institute of Sweden n° 0402-CPD-P502024A du 29 octobre 2009) ;
- MULTISAFE OPTIMA : classement  $B_{fi-s1}$ , valable en pose collée sur tout support à base de bois ou tout support classé  $A_{1fi}$  ou  $A_{2fi}$  ayant une masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  (Rapport du SP TECHNICAL RESEARCH INSTITUTE OF SWEDEN n°PX15211-1 du 22 septembre 2011) ;
- MULTISAFE AQUA : classement  $B_{fi-s1}$ , valable en pose collée sur tout support à base de bois ou tout support classé  $A_{1fi}$  ou  $A_{2fi}$  ayant une masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  (Rapport du LNE n°P127073 du 16 juin 2014) ;

Les revêtements de sol MULTISAFE GRANIT, GRANIT SAFE.T, MULTISAFE AQUA et MULTISAFE OPTIMA associés à la sous-couche TARKOMOUSSE font l'objet de rapports de classement européen de réaction au feu avec les classements suivants :

- MULTISAFE GRANIT collé sur TARKOMOUSSE : classement  $B_{fi-s1}$ , valable pour l'ensemble en pose collée sur tout panneau dérivé du bois de masse volumique  $\geq 470 \text{ kg/m}^3$  ou sur tout support classé  $A_{1fi}$  ou  $A_{2fi-s1}$  de masse volumique  $\geq 1200 \text{ kg/m}^3$  (Rapport du CSTB n° RA 09-0110 du 28 avril 2009) ;
- GRANIT SAFE.T collé sur TARKOMOUSSE : classement  $B_{fi-s1}$ , valable pour l'ensemble en pose collée sur tout panneau dérivé du bois de masse volumique  $\geq 470 \text{ kg/m}^3$  ou sur tout support classé  $A_{1fi}$  ou  $A_{2fi-s1}$  de masse volumique  $\geq 1200 \text{ kg/m}^3$  (Rapport du CSTB n° RA 09-0450 du 10 décembre 2009) ;
- MULTISAFE OPTIMA collé sur TARKOMOUSSE : classement  $B_{fi-s1}$ , valable pour l'ensemble en pose collée sur tout panneau dérivé du bois de masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  ou sur tout support classé  $A_{1fi}$  ou  $A_{2fi-s1}$  de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$  (Rapport du CRET n° RC2015/095 du 05 novembre 2015) ;
- MULTISAFE AQUA collé sur TARKOMOUSSE : classement  $C_{fi-s1}$ , valable pour l'ensemble en pose collée sur tout panneau dérivé du bois de masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  ou sur tout support classé  $A_{1fi}$  ou  $A_{2fi-s1}$  de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$  (Rapport du CRET n° RC2015/094 du 05 novembre 2015) ;
- Le revêtement mural AQUARELLE WALL HFS fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu avec classement B-s2, d0 valable en pose collée sur plaque de plâtre à faces cartonnées ou tout support classé A1 ou A2-s1, d0 de masse volumique  $\geq 700 \text{ kg/m}^3$ , avec ou sans lame d'air (Rapport du CSTB n° RA07-0113 du 13 mars 2007).

#### 1.2.1.2. Glissance

Les revêtements de sol MULTISAFE GRANIT, MULTISAFE OPTIMA, MULTISAFE AQUA et GRANIT SAFE.T font l'objet de rapports d'essais de type réalisés au plan incliné selon la norme DIN 51097 dont les résultats sont les suivants :

- MULTISAFE GRANIT : Angle d'inclinaison moyen  $\alpha \geq 12^\circ$  (rapport d'essai du laboratoire Säurefliesner-Vereinigung e.V n° 97900501.001 du 19 mai 2005) ;
- GRANIT SAFE.T : Angle d'inclinaison moyen  $\alpha \geq 12^\circ$  (rapport d'essai du CSTB n° R2EM-GLI—11-26029994 du 19 juillet 2011) ;
- MULTISAFE OPTIMA : Angle d'inclinaison moyen  $\alpha \geq 12^\circ$  (rapport d'essai du laboratoire SATRA Technology Centre n°FLO0250474/1640/1 du 1er décembre 2016) ;
- MULTISAFE AQUA : Angle d'inclinaison moyen  $\alpha \geq 12^\circ$  (rapport d'essai du laboratoire SATRA Technology Centre n°FLO0222749/1410/1 du 15 avril 2014).

#### 1.2.1.3. Acoustique

Les systèmes associant les revêtements de sol MULTISAFE GRANIT, MULTISAFE OPTIMA, MULTISAFE AQUA et GRANIT SAFE.T à la sous-couche TARKOMOUSSE ont fait l'objet d'essais de type concernant l'efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc  $\Delta L_w$  ; les résultats sont les suivants :

- GRANIT SAFE.T sur TARKOMOUSSE :  $\Delta L_w = 17 \text{ dB}$  (rapport d'essai du CSTB n° AC12-26035360/1 du 12 mars 2012) ;
- MULTISAFE GRANIT sur TARKOMOUSSE :  $\Delta L_w = 18 \text{ dB}$  (rapport d'essai du CSTB n° AC12-26035360/1 du 12/03/2012) ;
- MULTISAFE OPTIMA sur TARKOMOUSSE :  $\Delta L_w = 17 \text{ dB}$  (rapport d'essai du CSTB n° AC12-26035360/3 du 12 mars 2012) ;
- MULTISAFE AQUA sur TARKOMOUSSE :  $\Delta L_w = 17 \text{ dB}$  (rapport d'essai du CSTB n° AC15-26057393 du 1er septembre 2015).

L'isolation acoustique du système au niveau du siphon n'est pas visée par le présent Avis.

#### 1.2.1.4. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

#### 1.2.1.5. Impact environnemental

Le procédé ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

#### 1.2.1.6. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en oeuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS)

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

#### 1.2.1.7. Durabilité

Dans les conditions d'entretien préconisées décrites à l'article 8 du Dossier Technique, la durabilité à l'usage de l'ouvrage, dans les conditions de mise en œuvre et d'emploi indiquées, est appréciée comme satisfaisante.

Elle est toutefois subordonnée :

- à une surveillance régulière visant à repérer d'éventuelles amorces de dégradations localisées pouvant apparaître en cours d'usage, en particulier au niveau des points singuliers ;
- à la rapidité d'intervention afin de réparer ces éventuelles faiblesses ;
- à un bon niveau d'entretien.

#### *Appréciation globale*

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement.

---

### **1.3.Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé**

---

## 2. Dossier Technique

Issu du dossier établi par le titulaire

---

### 2.1. Mode de commercialisation

---

Titulaire(s) : Société Tarkett France  
 1 Terrasse Bellini – Tour Initiale  
 FR-92919 Paris La Défense Cedex  
 Internet : [www.tarkett.com](http://www.tarkett.com)

#### Mise sur le marché

##### Revêtements de sol

En application du règlement UE 305/2011, les produits GRANIT MULTISAFE, GRANIT SAFE.T, MULTISAFE OPTIMA et AQUA MULTISAFE font l'objet d'une déclaration des performances établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

##### Revêtement mural

En application du règlement UE 305/2011, le produit AQUARELLE WALL HFS fait l'objet d'une déclaration des performances établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 15102.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

##### Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

---

### 2.2. Description

---

#### 2.2.1. Système

##### Version CONCEPT DOUCHE Classique

Le système CONCEPT DOUCHE est un concept de pièces d'eau associant les revêtements de sol et de mur soudés à chaud, disposés sur la totalité des surfaces du local (sols et murs) et incluant :

- L'utilisation d'accessoires d'évacuation (siphons de sol) ;
- L'utilisation d'accessoires de mise en œuvre (formes d'appui pour angle, profilés de diminution et seuils d'étanchéité, platine de montage du siphon...) ;
- La réalisation de pentes.

Afin que le système CONCEPT DOUCHE puisse être considéré comme tel, il devra démontrer :

- que le sol du local est recouvert entièrement et uniformément du même revêtement de sol ;
- que le support soit réalisé sans discontinuité de parement ;
- que les remontées en plinthes et recouvrements par le mural soient réalisés sur l'entière périphérie du local ;
- que les murs du local sont recouverts entièrement et uniformément du même revêtement sur toute la hauteur utile.

##### Version CONCEPT DOUCHE Confort

La version précédente peut être complétée par l'utilisation d'une sous-couche TARKOMOUSSE permettant d'améliorer les performances acoustiques de la version CONCEPT DOUCHE Classique à un affaiblissement acoustique au bruit de choc de  $\Delta L_w = 17$  dB pour les revêtements GRANIT SAFE.T, MULTISAFE OPTIMA, MULTISAFE AQUA et  $\Delta L_w = 18$  dB pour le revêtement MULTISAFE GRANIT.

#### 2.2.2. Revêtement de sol

##### 2.2.2.1. Type et aspect

Revêtements de sol PVC homogènes et hétérogènes à relief ou à particules de la société TARKETT.

Pour le MULTISAFE GRANIT, la surface présente des pastilles rondes et présente un aspect semi-brillant.

Pour le GRANIT SAFE.T, la surface présente des particules antidérapantes et présente un aspect semi-brillant.

Pour le MULTISAFE OPTIMA, la surface présente des pastilles ovales et présente un aspect semi-brillant.

Pour le MUTISAFE AQUA, la surface est grainée et présente un aspect semi-brillant.

#### 2.2.2.2. Coloris et dessins

Pour le MULTISAFE GRANIT, la gamme actuelle comprend 16 décors (d'autres pourront être ajoutés).

Pour le GRANIT SAFE.T, la gamme actuelle comprend 16 décors (d'autres pourront être ajoutés).

Pour le MULTISAFE OPTIMA, la gamme actuelle comprend 12 décors (d'autres pourront être ajoutés).

Pour le MUTISAFE AQUA, la gamme actuelle comprend 11 décors (d'autres pourront être ajoutés).

#### 2.2.2.3. Conditionnement

Les revêtements MULTISAFE GRANIT, GRANIT SAFE.T, MULTISAFE OPTIMA et MUTISAFE AQUA sont conditionnés en rouleaux (Cf. § 2.2.44 ci-après).

#### 2.2.2.4. Caractéristiques d'identification et d'aptitude des revêtements de sol

Désignation commerciale	Classement	Certificat QB-UPEC (NF EN ISO 10581)	Épaisseur (mm)	Masse surfacique totale (g/m <sup>2</sup> )	Largeur des lés (cm)	Longueur des rouleaux (ml)
MULTISAFE GRANIT	U4 P3 E2/3 C2	312-013.1	2 (hors relief)	3060	200	25
GRANIT SAFE.T	U4 P3 E2/3 C2	312-023.1	2	2950	200	25
MULTISAFE OPTIMA	U4 P3 E2/3 C2	312-026.1	2,25	2820	200	25
MULTISAFE AQUA	U3 P3 E2/3 C2	305-110.1	2	3100	200	25

### 2.2.3. Revêtement mural

#### 2.2.3.1. Type et aspect

Revêtement de mur vinyle flexible en lés en PVC plastifié avec grainage de surface ; la surface est grainée et présente un aspect semi-brillant.

#### 2.2.3.2. Coloris et dessins

La gamme actuelle d'AQUARELLE WALL HFS comprend 27 décors (d'autres pourront être ajoutés).

Le revêtement AQUARELLE WALL HFS est conditionné en rouleau (Cf. § 2.3.3.4 ci-après).

#### 2.2.3.3. Caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	Méthodes d'essais	Valeurs
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341	2
Longueur des rouleaux (ml)	NF EN ISO 24341	35
Épaisseur (mm)	NF EN ISO 24346	0,92 ± 0,05
Masse surfacique (g/m <sup>2</sup> )	NF EN ISO 23997	1500 ± 80
Tenue à la lumière	NF EN ISO 105-B02	≥ 6
Résistance aux produits chimiques	NF EN ISO 26987	Insensible aux acides et bases dilués, détergents
Résistance de la soudure (N/50 mm)	NF EN 684	≥ 150

### 2.2.4. Sous-couche acoustique

#### 2.2.4.1. Type et aspect

Sous-couche TARKOMOUSSE à base de PVC armé d'un voile de verre avec envers mousse.

#### 2.2.4.2. Caractéristiques d'identification et d'aptitude

Associée aux revêtements de sol, elle permet d'obtenir une efficacité acoustique d'isolation au bruit de choc de 18 dB avec MUTISAFE GRANIT et de 17 dB avec GRANIT SAFE.T, MULTISAFE OPTIMA et MULTISAFE AQUA.

Caractéristiques	Méthodes d'essais	Valeurs
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341	2
Longueur des rouleaux (ml)	NF EN ISO 24341	35
Épaisseur (mm)	NF EN ISO 24346	2,00
Masse surfacique (g/m <sup>2</sup> )	NF EN ISO 23997	1200
Efficacité au bruit de choc $\Delta L_w$ TARKOMOUSSE + MULTISAFE GRANIT TARKOMOUSSE + GRANIT SAFE.T TARKOMOUSSE + MULTISAFE OPTIMA TARKOMOUSSE + MULTISAFE AQUA	NF EN ISO 717-2	18 dB 17 dB 17 dB 17 dB
Poinçonnement rémanent (mm) (TARKOMOUSSE + MULTISAFE GRANIT ou GRANIT SAFE.T)	NF EN ISO 24343-1 (150 min)	≤ 0,20

### 2.2.5. Produits associés

Ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et aux préconisations du fabricant.

#### 2.2.5.1. Cordons de soudure

Cordons de soudure PVC, diamètre 4 mm, disponible en bobine de 50 m.

#### 2.2.5.2. Produits de préparation des supports

Support mural : cf. tableau 4 de l'annexe 2 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

Les primaires préconisés pour la préparation du support mural sont les suivants :

**Tableau 1 – Préconisation des primaires pour le traitement des supports muraux**

Fabricant	Désignation
BOSTIK	GRIP A700 UNIVERSAL
SIKA-CEGECOL	CEGEPRIM E
MANG	PRIMAPRENE
MAPEI	PRIMER G
MIPLACOL	GRIP A500 MULTI
SADER	UNIDUR N
UZIN	PE 360

#### 2.2.5.3. Produit de collage

Support sol : Cf. article 7.2.2 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

Le fabricant du revêtement recommande les colles acryliques suivantes pour le simple et double encollage :

**Tableau 2 – Préconisation des colles pour le simple encollage**

Fabricant	Désignation
BOSTIK MANG	POLYMANG SM CONFORT
BOSTIK SADER	SADERTAC V6 CONFORT
BOSTIK MIPLACOL	STIX A300 MULTIFLOOR
SIKA-CEGECOL	CEGE 100 HQT
UZIN	KE 2000 S

**Tableau 3 – Préconisation des colles pour le double encollage**

Fabricant	Désignation
SIKA-CEGECOL	CEGE 100 CONTACT+
MAPEI	ULTRABOND ECO CONTACT
UZIN	WK 222

Pour la remontée en plinthe du revêtement de sol, le fabricant-concepteur du système préconise également l'usage de bande adhésive double face type ROLL 25/50/85 de BOSTIK ou CEGETACK 25/50/85 mm de SIKA-CEGECOL et pour le passage d'angle sortant du revêtement mural, l'usage de bande adhésive double face type ROLL SD50 de BOSTIK ou CEGETACK de SIKA-CEGECOL.

**Tableau 4 – Délais et conditions d'utilisation des colles**

Fabricant	Désignation	Temps de gommage	Temps ouvert	Température minimale d'emploi
BOSTIK MANG	POLYMANG SM CONFORT	10 à 15 min	45 à 50 min	10 °C
BOSTIK SADER	SADERTAC V6 CONFORT	10 à 15 min	45 à 50 min	10 °C
BOSTIK MIPLACOL	STIX A300 MULTIFLOOR	10 à 15 min	45 à 50 min	10 °C
SIKA-CEGECOL	CEGE 100 HQT	10 à 20 min	env. 90 min	10 °C
MAPEI	ROLLCOLL	5 à 15 min	20 à 30 min	10 °C
MAPEI	ULTRABOND ECO 370	10 à 20 min	80 min	10 °C
UZIN	KE 2000 S	5 à 20 min	60 à 120 min	15 °C

Informations données à titre indicatif. Il convient de se reporter aux fiches techniques des produits

#### 2.2.5.4. Profilé forme d'appui pour remonter en plinthe

Forme d'appui en PVC de 20 mm PA20 (réf. 1441000) ou de 30 mm PA30 (réf. 1442000) de TARKETT.

#### 2.2.5.5. Profilé de diminution

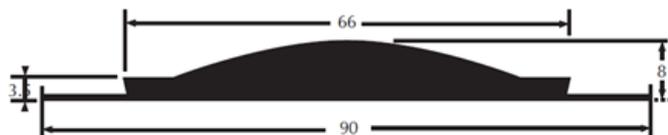
Profilé en PVC PJ30 (réf. 1448001) pour compensation de l'épaisseur du revêtement de sol en remontée en plinthe avant la pose du revêtement mural.



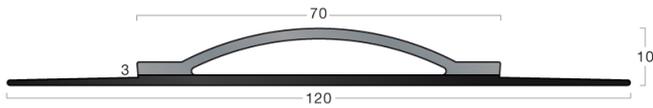
Profilé de diminution PJ30 (dimensions en mm)

#### 2.2.5.6. Profilé de seuil

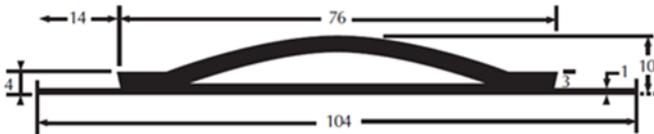
Barre de seuil en PVC de TARKETT PTS (réf. Gris : 2666 4001. Gris foncé : 2666 4002. Blanc : 2666 4003. Beige : 2666 4004), adaptée et soudable aux revêtements, ou barre de seuil à soufflet en PVC (réf. Gris argile Lead) adaptée et soudable aux revêtements, ou en caoutchouc RTS (réf. Gris : 1255748).



Barre de seuil PTS (dimensions en mm)



Barre de seuil PVC WTS1 (dimensions en mm)



Barre de seuil RTS (dimensions en mm)

#### 2.2.5.7. Plaques de protection derrière les cuvettes WC

Plaque de type ACROVYN lisse (HYDROCLAD®) de 2 mm d'épaisseur.

Plaque manufacturée par le fabricant de la cuvette.

#### 2.2.5.8. Mastic de calfatage

le calfatage est effectué avec un mastic du type polyuréthane ou MS-Polymères (par exemple Bostik MSP 107).

#### 2.2.5.9. Siphons de sol

Ils doivent être conformes à la norme NF EN 1253 ; les modèles suivants sont préconisés :

- Siphons modèles ODEN, FREJA, BRAGE 50, BRAGE 75, DUSCHBRUNN, MINIMAX, MINIMAX INOX 40 et MINIMAX S-SERIE distribués par TARKETT (cf. Figures 2a, 2b et 2c en fin de Dossier Technique).

## 2.3. Dispositions de conception

### 2.3.1. Généralités

Au moment de la conception des locaux de douches, il doit être tenu compte des règles concernant l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) – cf. Chapitre III – TITRE IV « ACCESSIBILITÉ » de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ainsi que le « Guide des salles d'eau accessibles à usage individuel dans les bâtiments d'habitation » du 16/07/2012.

En outre, et à minima dans le cas de travaux neufs, les dispositions constructives précisées dans le guide du CSTB « Mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs » doivent être également respectées en fonction des dispositifs de protection contre les projections d'eau éventuellement prévus (cf. articles 5 et 6 du guide - cas des systèmes douches plastiques).

Le Maître d'œuvre doit s'assurer du respect de ces dispositions ; il doit aussi veiller à ce que l'entreprise soit qualifiée et ses intervenants formés au travers de la vérification des attestations individuelles de formation.

### 2.3.2. Pentes, réservations et évacuations

Le support doit présenter les pentes et les réservations nécessaires à la mise en place des évacuations (cf. article 4.3 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)). En travaux neufs, les pentes doivent être apportées par le support. En travaux de rénovation, la réservation d'épaisseur doit être suffisante pour assurer la pente minimale ; à défaut, il faudra s'assurer de la faisabilité de la solution proposée dans le Dossier Technique.

Les dispositifs constructifs spécifiques (pentes, siphons, gaines techniques,...) doivent être prévus au préalable ainsi que les réservations nécessaires.

Sur support à base de liant hydraulique, le siphon ou caniveau doit être installé par scellement à la chape ou à la dalle dans la réservation prévue à cet effet ; le produit à utiliser et la qualité de réalisation du scellement doivent être vérifiés.

L'entreprise titulaire du lot gros œuvre et le plombier (ou l'entreprise qui a la charge de la pose du siphon ou caniveau) doivent être informées du choix particulier de siphon et des conditions particulières requises pour sa mise en œuvre en fonction du support.

Les plans des pentes et les plans d'implantation des siphons et caniveaux doivent être communiqués à l'entreprise de pose du revêtement.

Il appartient au Maître d'œuvre de s'assurer du respect de ces dispositions.

### 2.3.3. Cas d'une chape fluide - Raccordement aux zones de pentes

Dans le cas d'un support de type chape fluide (en dehors de la zone d'emprise de l'espace douche – cf. Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs de juillet 2012), le raccordement avec la zone de pente doit s'effectuer au seuil de porte du local douche et doit faire l'objet d'une étude particulière ; il doit être décrit dans les Documents Particuliers du Marché conformément à l'article 4.32 du Cahier des Prescriptions Techniques « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

### 2.3.4. Choix des produits de mise en œuvre associés

Les produits associés nécessaires à la mise en œuvre du système CONCEPT DOUCHE TARKETT (notamment les produits de préparation et de reprofilage de support, les produits de scellement du siphon, etc...) doivent être adaptés à l'utilisation prévue. Le Maître d'œuvre devra s'en assurer.

### 2.3.5. Equipements sanitaires suspendus

Dans le cas d'une cuvette WC suspendue, le bâti-support de cuvette et la constitution de la paroi destinée à recevoir la cuvette doivent être dimensionnés afin d'éviter en exploitation tout mouvement de celle-ci induit par les charges d'utilisation de l'appareil, qui pourraient à terme provoquer des désordres au niveau du revêtement mural. Il appartient au Maître d'œuvre de s'assurer de leur conformité aux préconisations des fabricants de ces éléments (rigidité, épaisseur et tenue mécanique notamment).

Dans le cas d'une cuvette WC suspendue de type « rallongée » ou dans le cas de l'absence de renforcement particulier du support mural, l'emploi de la plaque de protection préconisée à l'article 2.2.5.7 du Dossier Technique est requis, en interposition entre le revêtement mural et la surface d'appui de la cuvette WC.

En outre, les dispositions nécessaires devront être prévues le cas échéant pour s'assurer que toute la surface d'appui de la cuvette WC soit en contact avec la paroi verticale revêtue, en tenant compte de la surépaisseur due à la remontée en plinthe.

L'installation et le montage final de la cuvette sont à la charge de l'entreprise de plomberie.

Les plans d'implantation des équipements sanitaires doivent être communiqués à l'entreprise de pose du revêtement.

Il appartient au Maître d'œuvre de s'assurer du respect de ces dispositions.

*Note : Dans le cas d'une cuvette WC suspendue, en l'absence de renfort spécifique, le risque de boursofflure sur le revêtement mural à la jonction de la cuvette WC avec la plaque de plâtre support du fait du serrage des fixations et du fléchissement répété de celle-ci ne peut pas être exclu ; le risque est particulièrement prononcé dans les bâtiments de type MAPAD ou EHPAD ainsi que dans le cas de cuvettes prolongées. Des boursofflures peuvent aussi apparaître lorsque la forme de l'embase de la cuvette est telle qu'elle peut conduire à un poinçonnement de la plaque de plâtre. Dans tous ces cas, l'interposition d'une plaque rigide au choix du Maître d'œuvre est une solution de renforcement de la rigidité de la paroi qui peut permettre de limiter ce risque. Elle n'affranchit en aucun cas le Maître d'œuvre de s'assurer au préalable de la stabilité totale de l'ensemble comme décrit.*

### 2.3.6. Dossier de consultation - Documents Particuliers du Marché

Se reporter à la partie 2 de la norme NF DTU 53.12, cahier des clauses administratives spéciales types.

En outre, le dossier de consultation doit comprendre les indications suivantes :

- Types et descriptions des siphons et des équipements sanitaires ;
- Plans des pentes, en fonction des dispositifs de protection contre les projections d'eau éventuellement prévus ;
- Plans d'implantation des dispositifs d'évacuation ;
- Dispositions minimales de surveillance et d'intervention pour réparation.

Il précisera également à la charge de qui est affecté le traitement des fissures du support.

#### 2.3.1. Planning - Coordination entre les entreprises

La préparation du support en vue de l'obtention des pentes et de la mise en place des parties destinées à recevoir les siphons et caniveaux étant à la charge de l'entreprise de gros œuvre et la mise en place des parties destinées à recevoir les siphons et caniveaux à la charge de l'entreprise de plomberie, l'entreprise de pose du revêtement doit être associée au moment de l'établissement et de la mise à jour du planning des travaux à l'entreprise de gros œuvre et à l'entreprise de plomberie pour tout ce qui concerne la mise en place des évacuations.

Le Maître d'œuvre devra veiller à la bonne coordination entre ces entreprises et l'entreprise de revêtement de sol.

#### 2.3.2. Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température minimale de + 15 °C requise pendant toute la durée du stockage et de la pose du revêtement mural.

---

## 2.4. Dispositions de mise en œuvre

### 2.4.1. Dispositions générales

#### 2.4.1.1. Consistance des travaux

Se reporter à la partie 2 de la NF DTU 53.12, cahier des clauses administratives spéciales types.

En outre, les travaux dus par l'entreprise de pose du revêtement comprennent également :

- la réalisation des pentes dans le cas de travaux de rénovation ;
- la fourniture et la pose des profils de finition ;
- la finition autour des siphons et caniveaux.

## 2.4.2. Supports en sol : exigences relatives aux supports et préparation des supports

### 2.4.2.1. Supports neufs à base de liant hydraulique

#### 2.4.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles définies à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12-P1-1-1.

Un exemple de fiche de contrôle de réception des supports en sol à base de liants hydrauliques est donné en annexe 8 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

#### 2.4.2.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux définis à l'article 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 qui s'appliquent à ces supports.

### 2.4.2.2. Supports existants en rénovation

#### 2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports admis ainsi que leur préparation sont celles définies à l'article 7.2 la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.2.2.2. Travaux préparatoires

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 et à son annexe D.

Cette étude est basée sur le Tableau 5 du NF DTU 53.12 P1-1-1 a pour objet notamment :

- de mesurer la planéité ;
- de définir les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer ;
- de repérer les fissures et joints de fractionnement qui doivent être traités ;
- de déterminer la nature des chapes.

A l'issue de l'étude préalable et reconnaissance du support, la conservation ou la dépose des supports anciens est déterminée selon les critères définis dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

### 2.4.2.3. Supports admis en mural

#### 2.4.2.3.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports admis ainsi que leur préparation sont définies à l'article 6.2 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

Un exemple de fiche de contrôle de réception des supports muraux est donné en annexe 10 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

#### 2.4.2.3.2. Travaux préparatoires

Se référer à l'article 7.2.2 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

L'application d'un primaire compatible avec le support et la colle sera réalisée (cf. article 2.2.5.2 et tableau 1 pour le choix du primaire).

L'impression du mur doit être réalisée par un primaire qui homogénéise la porosité (ne pas utiliser des impressions pour peinture).

## 2.4.3. Mise en œuvre

### 2.4.3.1. Pose du siphon

Se référer à l'article 7.3 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) ainsi qu'aux Figures 1, 2,9 et 10 en fin de Dossier Technique.

### 2.4.3.2. Travaux de revêtement

Se référer à l'article 7.4 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) pour l'organisation générale du chantier.

### 2.4.3.3. Stockage des matériaux

Se référer à l'article 7.3 du DTU 53.12-1-1-3.

### 2.4.3.4. Conditions de température et d'hygrométrie

Se référer à l'article 7.4.1.2 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

La température ambiante minimale du local doit être de + 15 °C pour la pose des lés de revêtement de sol et de revêtement mural. L'absence de respect de cette disposition conduit tout particulièrement à des difficultés de pose du revêtement mural dans les angles ce qui amène souvent l'entreprise à recourir au souffleur thermique pour le chauffage direct du revêtement avec les risques que cela présente comme par exemple le retrait et le décollement dans les angles rentrants ou le retrait avec rupture au droit des soudures.

#### 2.4.3.5. Mise en œuvre du revêtement de sol

Les dispositions générales et particulières de la pose du revêtement sont reprises à l'article 9.1.1 du DTU 53.12-1-1-3 complétées comme ci-après.

##### 2.4.3.5.1.1. Préparation des angles sol/mur

La remontée en plinthe est réalisée :

- soit par thermoformage ;
- soit sur une forme d'appui manufacturée ; dans ce cas, il y a mise en place préalable en rives du profilé d'appui PA20 ou PA30 de TARKETT en double encollage ou bien à l'aide d'une bande adhésive double-face (cf. Figure 3 et 8 en fin de Dossier Technique et l'article 2.2.5.4 du Dossier Technique).

##### 2.4.3.5.1.2. Calepinage et préparation des lés

Disposer les lés au sol bord à bord en veillant à ce que les joints soient au moins à 50 cm du bord du siphon.

##### 2.4.3.5.1.3. Collage du revêtement de sol

Il a lieu 24 heures après la mise en place des lés.

Le fabricant du revêtement préconise les colles acryliques figurant dans le tableau 2 de l'article 2.2.5.3 ci-avant, employées en simple encollage à raison de 300 g/m<sup>2</sup> environ, déposées à la spatule dentée (type A2 selon recommandations TKB).

Pour la mise en œuvre localisée en double encollage (remontées en plinthe, etc...), se référer au tableau 3 et aux notices d'emploi des fabricants pour les consommations.

##### 2.4.3.5.1.3.1. Application des lés

Replier les lés par moitié. Encoller le support et appliquer le revêtement.

Replier les secondes moitiés et procéder de même.

Ne pas faire chevaucher deux films de colle à la reprise d'encollage.

##### 2.4.3.5.1.3.2. Marouflage

Marouflage manuel soigné lors de la mise en place pour assurer un bon transfert du film de colle.

Important : Proscrire toute circulation pendant 24 heures après la pose, de même que tout aménagement ou mise en place de mobilier.

##### 2.4.3.5.1.4. Traitement du raccordement du revêtement, spécifique au siphon PURUS

Après affichage du revêtement de sol en recouvrement du siphon, pour procéder à sa découpe :

- placer le pied du couteau PURUS dans le siphon (cf. Figure 2b en fin de Dossier Technique) ;
- Afficher le revêtement de sol en recouvrement du siphon ;
- A l'aide d'une lame, percer le revêtement pour dégager l'axe du pied ;
- positionner le bras du couteau sur l'axe pour effectuer la découpe ;
- chauffer le revêtement (soufflerie chauffante) pour faciliter la retombée dans le siphon ;
- placer l'anneau de fixation (bague de serrage bleue) ;
- enfoncer la grille de protection.

Une notice de montage est disponible dans le conditionnement du siphon PURUS.

##### 2.4.3.5.1.5. Traitement des rives

- Par remontée en plinthes thermoformée (angle droit) ;
- Par remontée en plinthes sur profilés d'appui (PA20 ou PA30 de TARKETT, cf. Figures 3 et 8 en fin de Dossier Technique).

##### 2.4.3.5.1.6. Jonction du revêtement de sol douche / pièce sèche

Se référer aux articles 7.4.3.1 et 7.4.3.2 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) complétés comme suit :

Cas général : soudure à chaud du revêtement avec celui de la pièce adjacente.

La Société TARKETT commercialise des barres de seuil PVC et caoutchouc qui se collent sur le support et les revêtements se positionnent de chaque côté sur la languette (cf. Figure 4 en fin de Dossier Technique).

##### 2.4.3.5.1.7. Traitement des joints

- Soudure à chaud obligatoire avec un cordon d'apport PVC TARKETT :
  - 24 h minimum après collage ;
  - Attention : pas de soudure à moins de 50 cm du bord du siphon.
- Chanfreinage :
  - Il faut chanfreiner le revêtement sur les 2/3 de son épaisseur.
  - (voir figure 8a en fin de dossier Technique)

#### 2.4.3.6. Dispositions particulières de mise en œuvre de la variante acoustique du revêtement de sol

##### 2.4.3.6.1. Pose de la sous-couche TARKOMOUSSE

Se référer à l'article 9.2 de la NF DTU 53.12 P1-1-1-3 complété comme ci-après, ainsi qu'à la Figure 9 en fin de Dossier Technique :

- Les principes généraux de conception de l'article 4 du CPT e-cahier du CSTB 3781 doivent être respectés.
- La sous-couche TARKOMOUSSE est installée 24 heures minimum avant la pose du revêtement de sol PVC. Les lés sont posés dans le même sens en bord à bord, l'envers (face blanche) appliqué sur le support par collage en plein avec l'une des colles acryliques préconisées (voir tableau 2 au § 2.2.5.3) à raison de 300 g/m<sup>2</sup> environ, déposées à la spatule dentée type TKB A2. Prévoir un espace de 3 cm environ lors de la découpe au pourtour du siphon. Marouflage manuel soigné avec une cale en liège lors de la mise en place pour assurer un bon transfert du film de colle.

Les locaux doivent être fermés pour éviter tout trafic sur la sous-couche avant recouvrement par le revêtement de sol PVC.

##### 2.4.3.6.2. Pose du revêtement de sol

La mise en place des profilés d'appui puis du revêtement de sol intervient au moins 24 heures après celle de TARKOMOUSSE.

La pose est réalisée à joints décalés (au moins 20 cm) par rapport à ceux de la sous-couche, à l'aide d'une émulsion acrylique choisie dans le tableau 2 de l'article 2.2.5.3 ci-avant, déposée à la spatule finement dentée type TKB A4 (200 à 250 g/m<sup>2</sup> environ).

Après avoir respecté impérativement le temps de gommage, le revêtement est affiché en effectuant un marouflage soigné au fur et à mesure de la pose.

Pour la mise en œuvre localisée en double encollage (remontées en plinthe, etc...), se référer au tableau 3 de l'article 2.2.5.3 ci-avant et aux notices d'emploi des fabricants pour les consommations.

#### 2.4.3.7. Mise en œuvre du revêtement mural

Les dispositions générales et particulières de la pose du revêtement mural sont reprises à l'article 7.4.4 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme ci-après.

L'application d'un primaire selon la nature du support mural est réalisée et selon la nature du subjectile du revêtement mural AQUARELLE WALL HFS.

La norme NF P 74-201-1 (réf. DTU 59.1 P1-1) dans le Cahier des Clauses Techniques précise les prescriptions de mise en œuvre des revêtements muraux en fonction des différents subjectiles et l'aspect de finition est du type A (cf. 6.2.3 de la norme).

Pour compenser la différence d'épaisseur de la remontée en plinthe du revêtement de sol, appliquer le profilé de jonction PJ30 de TARKETT (cf. article 2.2.5.5 et Figure 5 en fin de Dossier Technique) qui sera recouvert par le revêtement AQUARELLE WALL HFS.

*Dans le cas où une des bandes adhésives double-face préconisées est utilisée pour le collage des points singuliers du revêtement mural AQUARELLE WALL HFS (angles sortants, recouvrement de la remontée en plinthe), l'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur le risque d'apparition à la surface du revêtement du spectre de la bande adhésive.*

##### 2.4.3.7.1. Plenum

Se référer à l'article 7.4.4.2 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

##### 2.4.3.7.2. Calepinage et préparation des lés (pose verticale)

Se référer à l'article 7.4.4 du CPT voir si valable en pose horizontale « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit.

La mise en œuvre du revêtement mural en pose verticale peut être réalisée avant la pose des cornières des plafonds suspendus, avec remontée du revêtement mural dans la partie plenum.

Dans le cas où les cornières de faux-plafond sont déjà installées, il faudra réaliser après la mise en œuvre un calfatage du revêtement mural sous les cornières existantes.

##### 2.4.3.7.3. Collage du revêtement de murs (pose verticale)

L'application en partie courante sera réalisée en simple encollage avec une des colles acryliques préconisées (voir tableau 2 de l'article 2.2.5.3 ci-avant), à raison de 200 à 250 g/m<sup>2</sup> environ, déposée à la spatule finement dentée (type A4 selon recommandations TKB).

##### Préconisations pour le collage

Suivre scrupuleusement les prescriptions du fabricant de colle.

Bien respecter le temps de gommage qui est fonction de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la consommation de colle.

##### 2.4.3.7.4. Application des lés

Se référer à l'article 7.4.4 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781). Précisé comme suit :

Le passage des angles sortants peut être réalisé au moyen d'une bande adhésive double-face (cf. article 2.2.5.3 et au tableau 3 ci-avant).

Les lés sont implantés verticalement et posés sur toute la hauteur. Afficher le premier lé sur le trait d'aplomb.

Le second lé est inversé, soit en pose bord à bord serrée (en vérifiant au préalable le bon état des lisières), soit en superposant les lisières de 3 cm pour effectuer la coupe du joint.

**2.4.3.7.5. Marouflage**

Se référer aux articles 7.4.4 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) de Mai 2017.

**2.4.3.7.6. Traitement des joints**

Se référer à l'article 7.4.5 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit.

Soudure à chaud obligatoire avec un cordon d'apport PVC TARKETT à l'aide d'une buse rapide spéciale avec événements (la buse doit être nettoyée après chaque hauteur de soudure).

Pré-arasage avec un couteau ¼ de lune et un guide d'arasage ou couteau Mozart et cale d'arasage.

Arasage final avec le couteau ¼ de lune seul ou couteau Mozart sans cale d'arasage.

La Figure 8b en fin de dossier technique décrit les dispositions à prendre en compte pour le traitement de ce point singulier.

**2.4.3.7.7. Traitement du recouvrement de la remontée en plinthe**

Le revêtement mural doit recouvrir de 3 cm minimum la remontée en plinthe du revêtement de sol (cf. Figure 8 en fin de Dossier Technique). Le collage d'AQUARELLE WALL HFS sur la remontée en plinthe s'effectue avec une colle acrylique ou avec la colle sèche Roll 30 de chez BOSTIK.

**2.4.3.7.8. Finitions – Calfatages – Etanchéité des fixations d'équipements**

Se référer à l'article 7.4.7 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit.

Traitement de la périphérie des huisseries après la mise en œuvre des revêtements à l'aide d'un mastic adapté pour cet usage (du type MS Polymère réf. BOSTIK MSP 107) ainsi que pour toute fixation ultérieure à la pose de l'AQUARELLE WALL HFS.

(cf. la Figure 11 en fin de Dossier Technique).

**2.4.3.7.9. Mise en œuvre au droit des cuvettes de WC****2.4.3.7.9.1. Cas des cuvettes WC suspendues**

Les dispositions et exigences générales et particulières relatives aux supports de cuvettes suspendues, à la reconnaissance et à la préparation du support de revêtement mural ainsi qu'à la pose de ce dernier sont celles de l'article 4.5.1 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781), complétées par les schémas de la Figure 12 en fin de Dossier Technique et les dispositions ci-après.

Dans le cas d'une cuvette WC suspendue de type « rallongée », le manque de rigidité du support mural lié à l'absence de renforcement particulier et d'une cuvette WC qui n'est pas en contact permanent et continu avec la paroi/support, une déformation du revêtement mural autour de la cuvette peut apparaître. Dans tous ces cas, l'interposition de la plaque entre la cuvette et le revêtement mural peut être envisagée.

Elle n'affranchit en aucun cas le maître d'œuvre de s'assurer au préalable de la stabilité totale de l'ensemble.

Cette plaque (cf. article 2.2.5.7) d'une dimension supérieure à 10 cm de part et d'autre de la cuvette sera positionnée entre la cuvette et le revêtement mural. La plaque de type ACROVYN sera collée sur le revêtement mural avec un adhésif adapté (du type réf. BOSTIK ROLL 85, BOSTIK ROLL 240) ou BOSTIK SADERTAC V6 appliqué à l'aide de la Spatule A4 avec une consommation minimum de 200 g/m<sup>2</sup>.

La plaque manufacturée par le fabricant de la cuvette sera mise en œuvre conformément aux recommandations du fournisseur.

Un mastic du type polyuréthane ou MS-Polymères (par exemple BOSTIK MSP 107) sera ensuite appliqué au pourtour de cette plaque.

**2.4.3.7.9.2. Cas des cuvettes WC posées au sol**

Se référer à l'article 4.5.2 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme ci-après.

Pour la fixation de la cuvette, utilisation d'un kit de scellement chimique pour béton plein (de type FISCHER Système POWERBOND FPB) selon la méthode ci-dessous :

- Percer le béton ou la chape ciment à une profondeur de +1 cm par rapport à la longueur de la cheville puis nettoyer le trou ;
- Insérer le fourreau puis injecter de la résine en partant du fond ;
- La pose de la tige d'ancrage s'effectue à la main en tournant légèrement jusqu'au fond du trou de perçage ;
- Dans le cas d'une cuvette posée sur socle, seul un socle maçonné est admis. Une résine de sol de 3 mm d'épaisseur (de type SIKADUR-BTP) peut alors être appliquée sur la partie supérieure du socle.

Un joint de calfatage sera exécuté en dessous et autour de la jonction de la cuvette et du revêtement PVC ou de la résine à l'aide d'un mastic adapté à cette usage (du type MS Polymère réf. BOSTIK MSP 107).

---

**2.5. Réception/mise en service**

---

Se référer à l'article 8.1 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

---

## **2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage - Entretien**

---

### **2.6.1. Entretien**

Se référer à l'article 8.2 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781), au tableau 5 en fin de Dossier Technique et complété par les éléments suivants :

Nous déconseillons l'utilisation d'abrasifs susceptibles d'altérer la qualité du traitement.

Eviter les piètements, roulettes en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.

Dans tous les cas, se rapporter à la notice d'entretien mise à disposition par la société TARKETT (site internet : [www.tarkett.fr](http://www.tarkett.fr)).

### **2.6.2. Surveillance – Maintenance – Réparation**

Se référer à l'article 9 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

Le Maître d'ouvrage doit veiller à ce qu'une surveillance régulière de l'état de l'ouvrage et tout particulièrement des relevés en plinthe, du raccordement au siphon, caniveau et des soudures (sol et mur) soit réalisée et à ce que les dispositions soient prises en cas d'altération pour procéder à une réparation sans délai.

### **2.6.3. Glissance**

Il est indispensable de maintenir la surface du sol dans un état permettant de limiter sa glissance. De nombreux paramètres influencent la glissance, notamment la présence de polluants au sol, l'entretien et l'usage du local.

Il appartient donc au Maître d'Ouvrage d'assurer en particulier un bon niveau d'entretien du sol et des dispositifs d'évacuation, tels que préconisés au Dossier Technique, de manière à assurer une évacuation efficace des eaux et maintenir la performance de résistance à la glissance du sol dans le temps.

---

## **2.7. Formation et assistance technique**

---

### **2.7.1. Exigences relatives à l'entreprise**

Ces exigences sont définies à l'article 7.1 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

L'entreprise devra justifier de la qualification appropriée aux locaux visés, telle que demandée à l'article 2.7.2 ci-après du Dossier Technique ; son encadrement technique et ses intervenants sur chantier devront avoir été formés aux particularités de ce type d'ouvrage ; elle devra être en mesure de présenter les attestations individuelles de formation sur demande.

### **2.7.2. Formation et Assistance Technique**

Le fabricant concepteur du système précise l'ensemble des dispositions constructives utiles à la bonne exécution de l'ouvrage et il apporte la formation appropriée aux entreprises.

Sur demande, le Service Expertise Solier TARKETT France (E.S.T.) est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux pour le démarrage du chantier.

La Société TARKETT FRANCE organise dans ses centres de formation certifiés QUALIOPi des stages sur les différentes étapes de mise en œuvre.

---

## **2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication**

---

### **2.8.1. Revêtement de sol**

Les revêtements de sol sont fabriqués à l'usine de Ronneby (Suède) et de Sedan de la Société TARKETT.

La Société TARKETT procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par le Règlement d'Application de la marque NF-Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC.

Dans le cas des systèmes associant les revêtements de sol à la sous-couche TARKOMOUSSE, un suivi de la caractéristique acoustique d'isolation au bruit de choc est réalisé en interne à minima annuellement.

Des contrôles sont réalisés sur les matières premières, sur les conditions de fabrication et sur les produits finis.

Les sites de production sont certifiés ISO 9001 et ISO 14001.

### **2.8.2. Revêtement de mur**

Le revêtement de mur est fabriqué à l'usine de Lentzweiler (Luxembourg) de la Société TARKETT.

La Société TARKETT procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

Des contrôles sont réalisés sur les matières premières, sur les conditions de fabrication et sur les produits finis.

Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

### **2.8.3. Sous-couche**

La sous couche est fabriquée sous cahier des charges dans une usine certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

#### **2.8.4. Suivi de la performance acoustique**

La Société TARKETT est tenue d'assurer un suivi de production quant à la performance d'isolation acoustique au bruit de choc des systèmes associant la sous-couche TARKOMOUSSE aux revêtements de sol GRANIT MULTISAFE, GRANIT SAFE.T, MULTISAFE OPTIMA et AQUA MULTISAFE à une fréquence d'au moins 1 essai par an. Les résultats des contrôles doivent faire l'objet d'un enregistrement.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de  $\pm 2$  dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Avis Technique si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

En outre, la Sté. TARKETT est tenue de fournir systématiquement au Maître d'ouvrage et/ou au Maître d'œuvre, au cas par cas, le résultat de suivi acoustique à jour concernant le système choisi, avec identification des numéros de lots de sous-couche et de revêtement.

---

### **2.9. Résultats expérimentaux**

---

#### **Réaction au feu**

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Avis Technique.

#### **Glissance**

Cf. Article 1.2.1.2 de la partie AVIS du présent Avis Technique.

#### **Acoustique**

Cf. Article 1.2.1.3 de la partie AVIS du présent Avis Technique.

---

### **2.10. Références**

---

#### **2.10.1. Données Environnementales**

Le procédé CONCEPT DOUCHE TARKETT ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

#### **2.10.2. Autres références**

Début de la mise en œuvre du CONCEPT DOUCHE Tarkett AQUASENS : 1981.

Surface réalisée en France depuis 2000 :

- Sol : 1823 000 m<sup>2</sup> (dont 63520 m<sup>2</sup> posés sur sous-couche TARKOMOUSSE depuis 2012)
- Mur : 5 050 000 m<sup>2</sup>

## 2.11. Annexes du Dossier Technique

Tableau 5- Entretien

Locaux Humide	Avant la mise en service	Entretien Quotidien	Entretien période/Remise en état
MultiSafe Granit ou Granit Safe.T ou MultiSafe Optima ou MultiSafe Aqua	Aspirer les poussières. Nettoyer avec un détergent alcalin (pH 8/10) et un balai brosse ou à la monobrosse basse Vitesse équipée d'une brosse nylon. Rincer à l'eau clair.	Laver manuellement avec un détergent neutre (pH 6/8)	Nettoyer avec un détergent alcalin (pH 8/10) et un balai brosse ou avec une machine (Rotocleaner, autolaveuse ou monobrosse équipée d'une brosse nylon). Rincer à l'eau clair.
Aquarelle Wall HFS	Nettoyage avec un détergent neutre sans tampon abrasif. Rincer à l'eau clair	Nettoyage avec un détergent neutre sans tampon abrasif. Rincer à l'eau clair	Nettoyage avec un détergent neutre sans tampon abrasif. Rincer à l'eau clair
Siphon	Démontage et nettoyage complet de intérieurs et de la grille avec un détergent neutre. Rincer à l'eau clair	Nettoyage de la grille avec un détergent neutre. Rincer à l'eau clair.	Démontage et nettoyage complet de l'intérieur et de la grille avec un détergent neutre. Rincer à l'eau clair
<p>L'utilisation occasionnelle ou alternée de produits désinfectants, alcalins ou détartrants peut s'avérer nécessaire. Évitez l'accumulation de salissures, projections de produits d'entretien, de savon et de shampooing. Dans tous les cas, respectez les préconisations d'utilisation des fabricants de produits d'entretien (taux de dilution, ect.,) Ne pas mélanger les produits.</p>			

Figure 1 – Positionnement du siphon

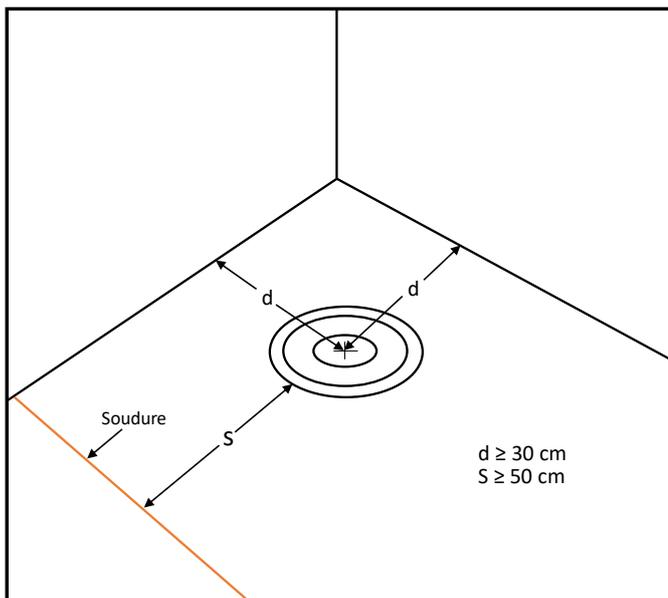
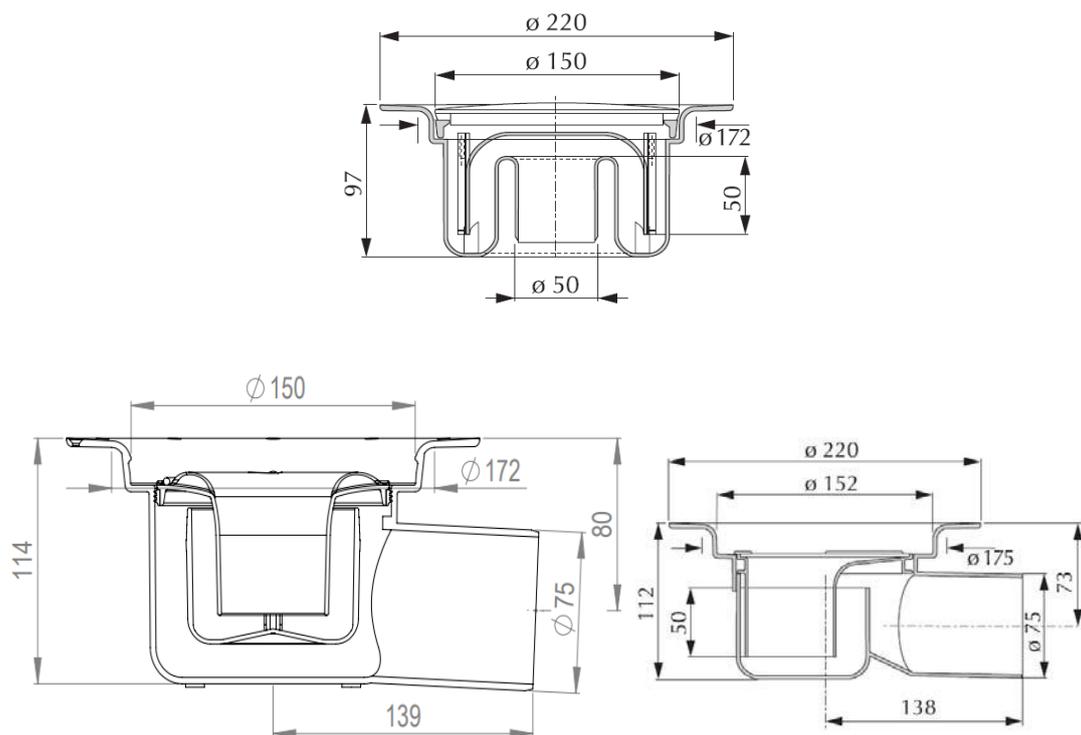
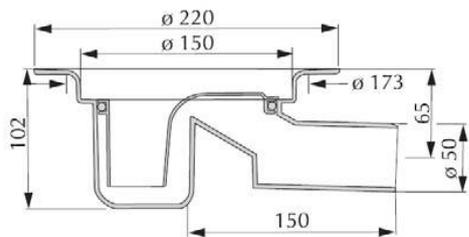


Figure 2a – Siphons

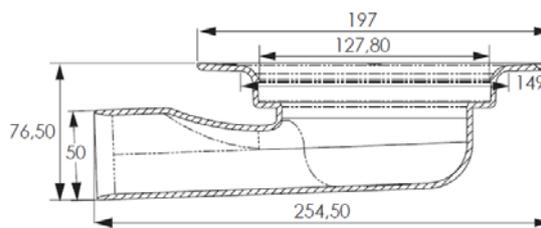


SIPHON PURUS DUSCHBRUNN 50 réf. 1416 001 Débit 2L/s

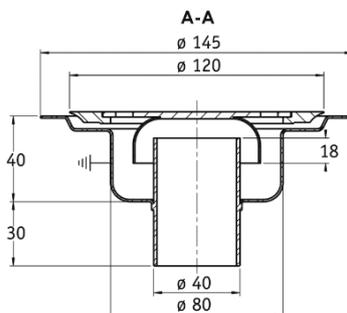
SIPHON PURUS ODEN 75 réf. 1416 003 Débit 3L/s



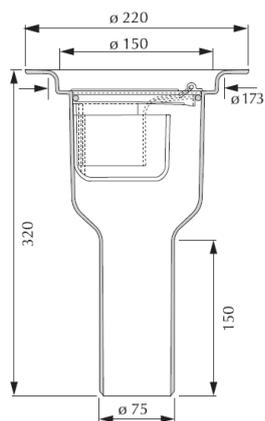
SIPHON PURUS FREJA 50 réf. 1416 002 Débit 2L/s



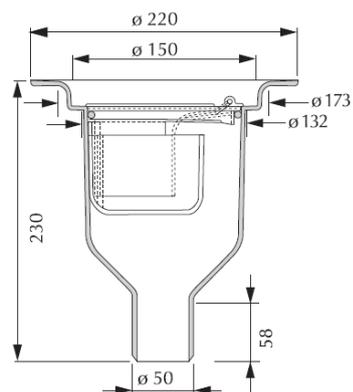
SIPHON MINIMAX réf. 1416 006 Débit 0.8L/s



SIPHON INOX 40 réf. 1416 007 Debit 0.25L/s

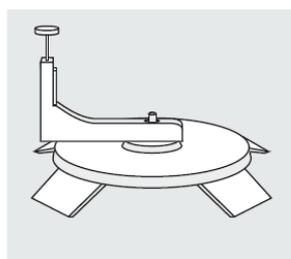


SIPHON PURUS BRAGE 75 réf. 1416 005 Débit 3L/s

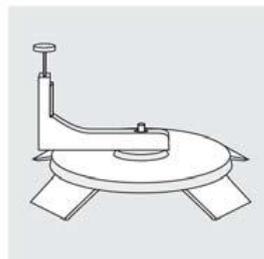


SIPHON PURUS BRAGE 50 réf. 1416 004 Débit 2.5L/s

Figure 2b – couteau Purus



**Couteau Purus**  
Code couteau 1417 003  
PURUS



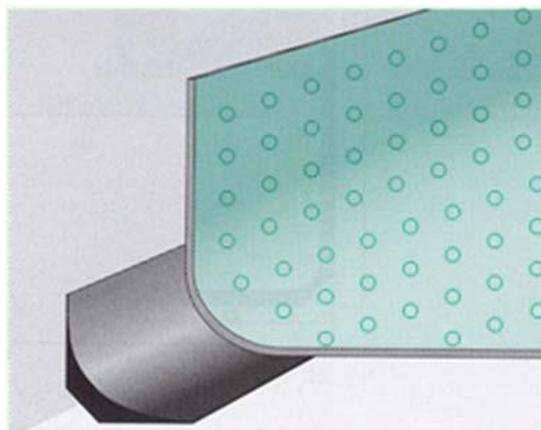
**Couteau Purus pour Minimax**  
Code couteau 1417 012

**Figure 2c – Accessoires de siphons**

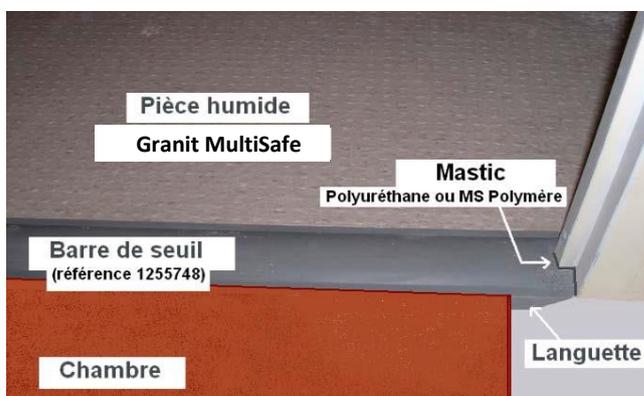
Grilles (fournies sans vis)



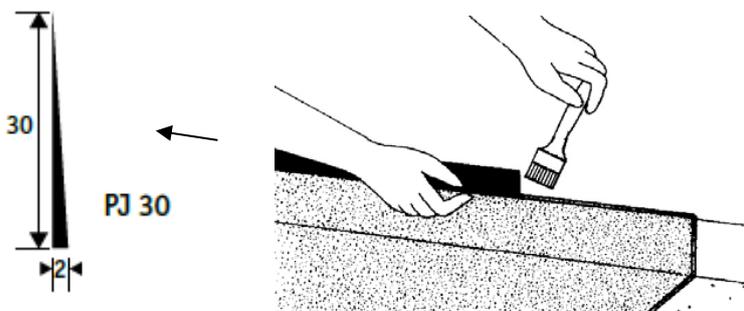
**Figure 3 – Remontée en plinthe sur profilé d'appui (PA20 réf. 1441000 ou PA30 réf. 1442000)**



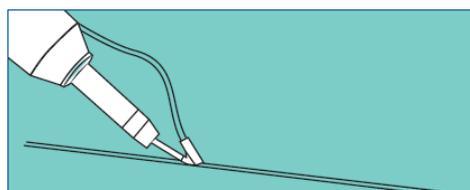
**Figure 4 – Traitement de la jonction douche / chambre avec barre de seuil**



**Figure 5 – Mise en place du profilé de Jonction PJ 30 (réf. 1418001)**



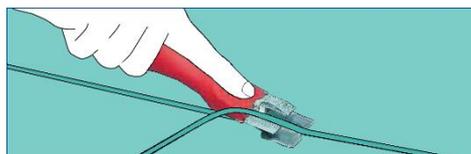
**Figure 6a traitement des joint de revêtement de sol**



Traitement à chaud (après réglage de la température du chalumeau et de la vitesse sur une chute)



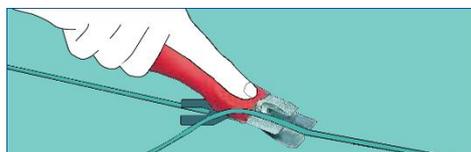
– Couteau quart de lune  
Pré-arasement du cordon avec guide d'arasement



– Araseur Mozart  
Premier arasement avec guide en place



– Couteau quart de lune  
Arasement définitif avec couteau quart de lune seul



– Araseur Mozart  
Arasement final avec guide dégagé

Figure 7b – Traitement des joints du revêtement mural : Arasement avec couteau quart de lune ou Araseur Mozart (voir figure 8a)

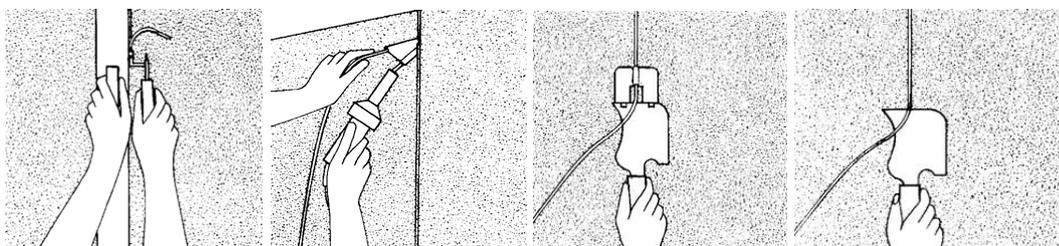
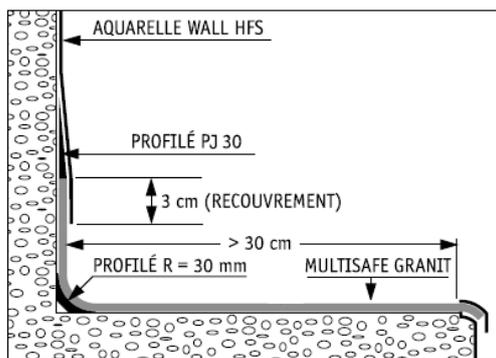
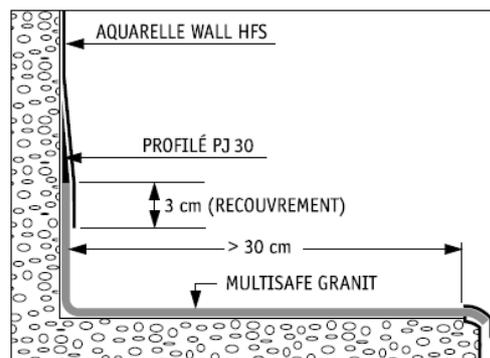


Figure 8 – Recouvrement de la remontée en plinthe



Sur profilé d'appui (avec et sans chape flottante)



Par thermoformage

Figure 9 – mise en œuvre du siphon sur support à base de liant hydraulique, avec et sans sous-couche TARKOMOUSSE

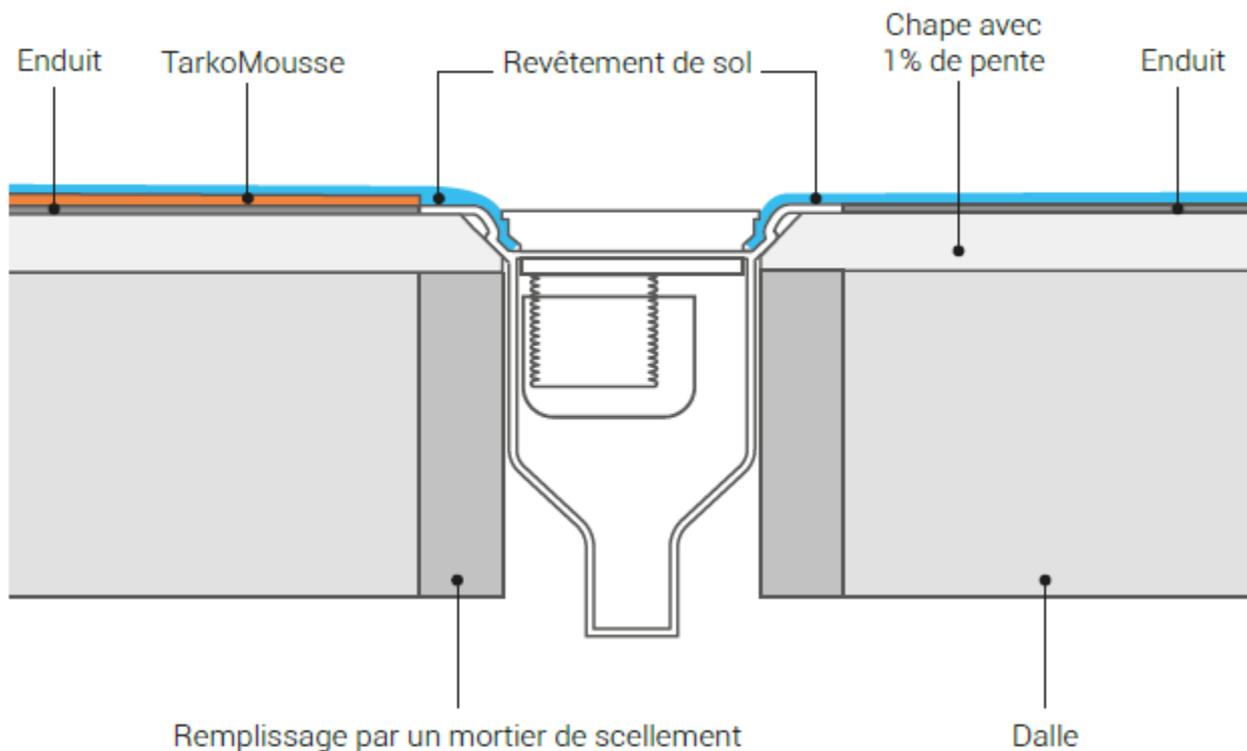
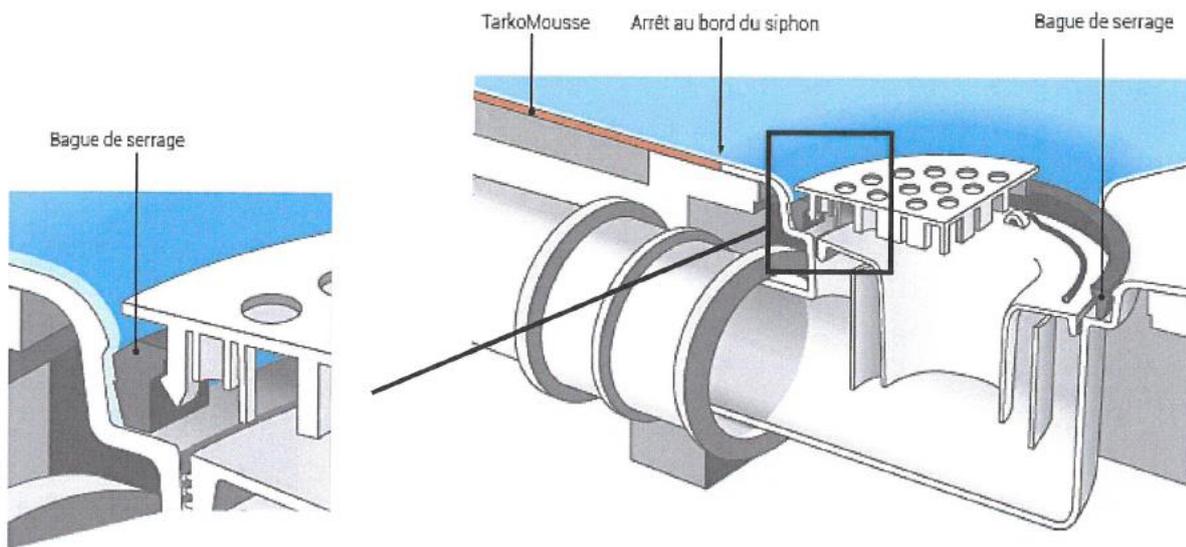


Figure 10 – Principe de mise en œuvre de la sous-couche acoustique : arrêt autour du siphon



[AS7]

Figure 11 – Disposition relatives aux finitions, calfatages...

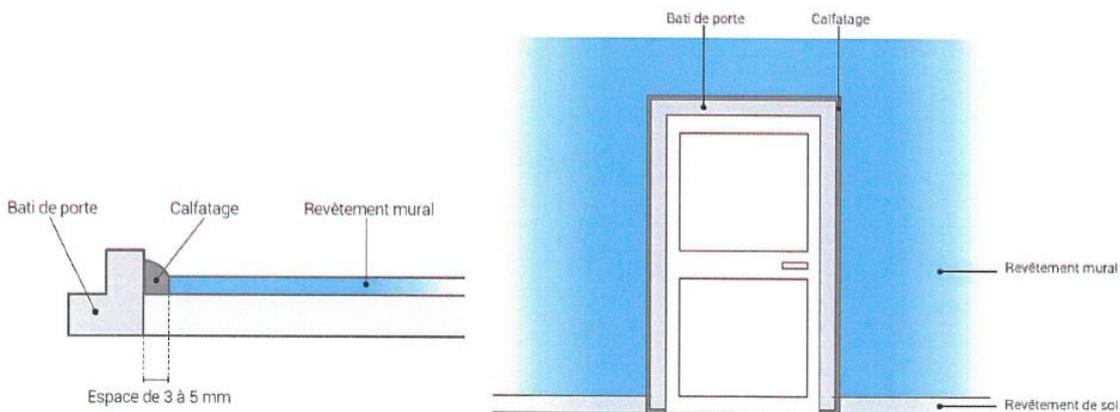
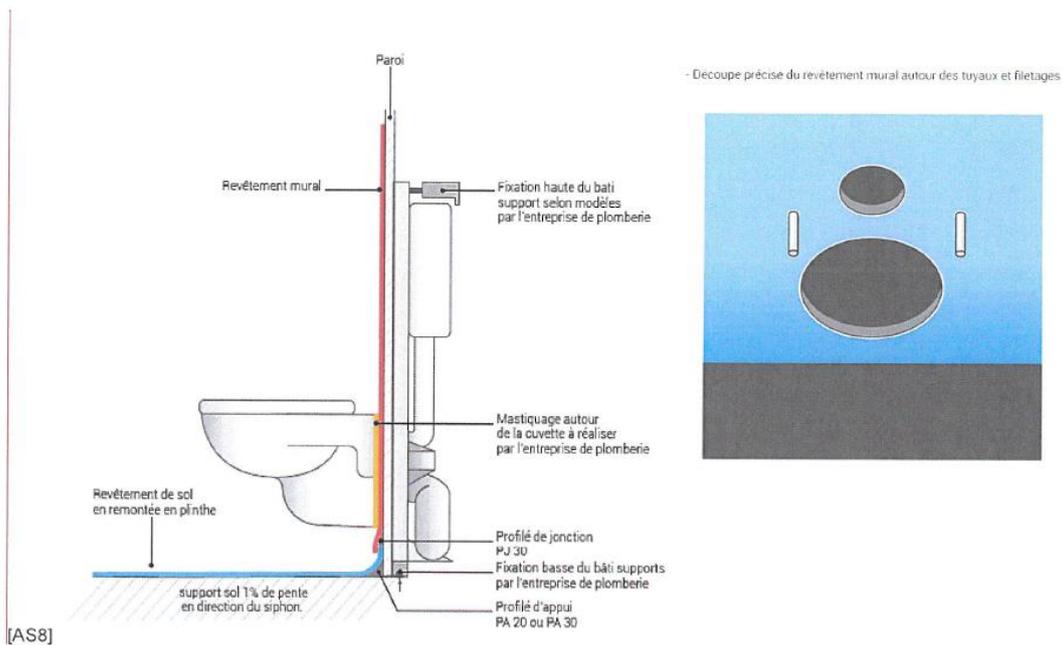
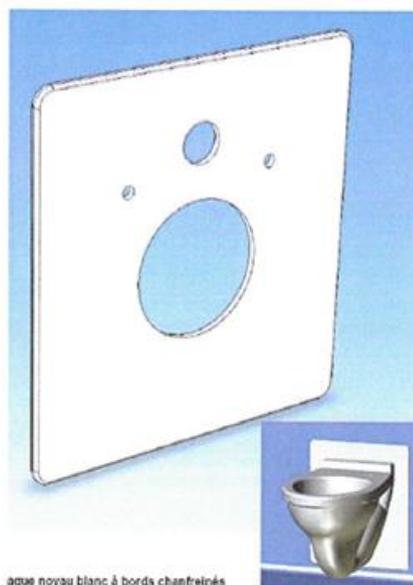
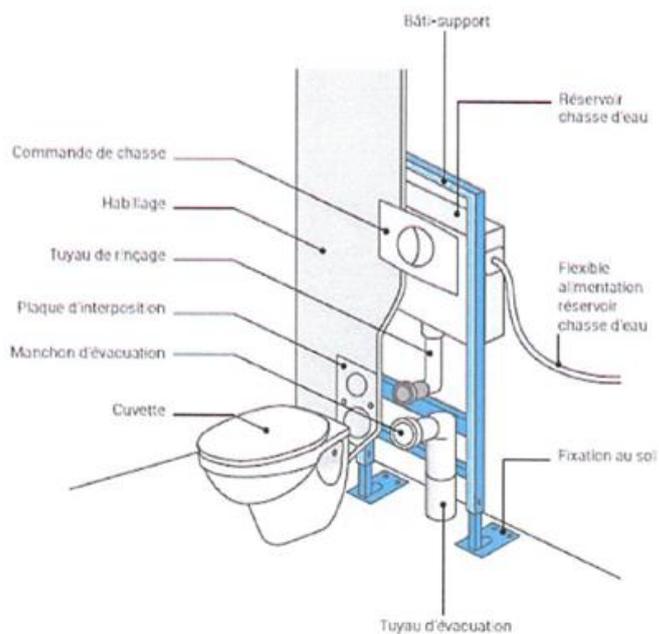


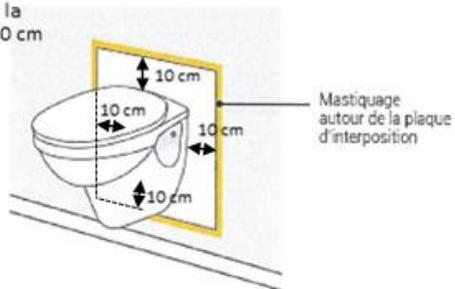
Figure 12 – Disposition pour la mise en œuvre des cuvettes de WC suspendues



[AS8]



Limite de débord de la plaque par rapport à la cuvette : Minimum 10 cm



[AS9]